

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rue d'Yvetot, 2 — Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

M. PICHON EMBOURBÉ

TUNIS, LE 5 MARS 1903

M. Pichon embourbé

La Dépêche a publié l'autre jour, un programme des fêtes. Elle assure que ce sont celles qui auront lieu lors de la visite de M. Loubet à Tunis.

Est-ce bien exact car ce programme est si foncièrement bête, si franchement idiot, que nous préférons croire à une erreur d'information de son correspondant car il est inadmissible que le Chef de l'Etat, malgré son très court séjour en notre ville, soit reçu aussi pichonnesquement mal par la Tunisie, pays de protectorat.

Il ne faut pas oublier, messieurs d'en haut lieu — barons ou varlets de résidence et il nous semble qu'on n'y a guère songé — qu'il y a à la tête de la Régence, un souverain régnant, possesseur du royaume, qui a le droit — et même le devoir — d'imposer sa volonté surtout en cette circonstance et c'est peut-être la seule et unique.

Et il serait indigne de lui et de la population française fixée à Tunis de recevoir le premier magistrat de la République comme le premier ministre venu.

Ceux qui habitaient la Tunisie en 1886, se souviennent encore des fêtes splendides qui eurent lieu à cette époque, pour la réception de la caravane parlementaire.

Et la Tunisie de 1903 ne ferait pas au Président de la République ce qu'elle a fait à de simples députés et journalistes ?

Allons donc, c'est impossible et il faudrait que M. Pichon ait l'intelligence bornée comme le dernier des crétins pour arrêter un pareil programme. Mais encore une fois nous préférons croire à une information erronée de notre confrère.

Avant toute chose, il y a un homme à consulter et cet homme c'est S. A. le Bey qui décidera en dernier ressort de la réception à faire.

Nous regrettons, que le représentant de la France, ait manqué au plus élémentaire de ses devoirs en n'y pas songeant.

Il est vrai que nous ne savons pas où il aurait pu apprendre les usages du monde diplomatique puisqu'il jamais représenté la France que chez les nègres ou les chinois avec qui l'on pouvait en prendre à son aise.

Nous regrettons encore d'avoir à donner cette leçon de tact et de convenance mais elle était absolument nécessaire.

Malgré tout, nous voulons que le représentant de la France ne passe pas aux yeux de ses collègues des autres nations pour un goujat et un muflin malgré le peu de sympathie que nous avons aujourd'hui pour lui, car il a trompé toutes nos espérances.

Cet homme-là, en venant à Tunis, malgré la fainéantise qui est le fond de son individu — il faut bien en convenir et l'avouer — pouvait espérer couler des jours de miel et de bleu et dormir sur un lit de roses en restant le républicain que tout le monde avait connu tandis qu'il a préféré faire litière de ses opinions en s'alliant avec la réaction sous prétexte de s'appuyer sur les corps élus; de ce jour-là, il s'est coulé, et ce n'est pas nous qui chercherons à le repêcher du bourbier où il s'est embourbé malgré les conseils qui lui ont été donnés de toutes parts.....

Em. LACROIX.

M. le baron Fleury, conseiller municipal de Tunis, vient de demander au gouvernement au nom d'une société en formation, la concession de l'exploitation du marché municipal aux bestiaux de Tunis.

Ce n'est pas sans hésitations que la Société assume les risques de toutes sortes de charges, mais elle compte, grâce à tous les avantages offerts aux colons, rattraper les pertes qu'elle est forcée d'envisager pendant les premiers temps, dit M. Fleury.

Bulletin de la Chambre d'Agriculture de Novembre

Certes, nous reconnaissons volontiers à tout le monde, même aux conseillers municipaux le droit de chercher à gagner de l'argent même beaucoup d'argent et de décorations en traitant des affaires, aucun d'entre nous n'étant venu ici pour se gratter le nombril, mais ce qui dépasse notre entendement c'est de voir les uns après les autres nos conseillers municipaux chercher à se tailler une tranche du gâteau municipal en obtenant ou tâchant d'ob-

tenir des concessions de toutes sortes.

Hier, c'était M. G. Attta, conseiller municipal qui obtenait ou faisait obtenir à M. Oradi, ce qui est la même chose puisqu'il est administrateur délégué de la Sé Hivernale, la concession du Casino municipal avec ce monopole scandaleux des jeux qu'aucune municipalité de France pas plus que de Tunisie n'a le droit d'accorder puisque il est contraire à la loi; mais qu'un gouvernement veule, comme nous n'avons un, tolère sans mot dire, malgré l'opinion publique qui en réclame l'annulation.

Aujourd'hui, c'est M. le baron Fleury, également conseiller municipal, qui sollicite une concession quasi-municipale.

Ses amis de la Chambre d'Agriculture priés de l'appuyer n'ont même pas osé l'accorder d'emblée le concours qu'il réclamait pour l'obtenir puisqu'ils ont nommé une commission qui examinera la proposition, ce qui fait croire qu'un enterrement de première classe, peu importe, en réserve d'ores et déjà à sa proposition.

Ce n'est pas au moment où tout le monde s'élève, avec juste raison, contre les divers monopoles qui subsistent encore dans la Régence que le Gouvernement osera accorder ce que chacun condamne.

Nous ne regrettons qu'une chose, c'est qu'une pareille proposition ait été faite par un conseiller municipal français qui passait à nos yeux pour détenir le record du désintéressement.

Encore une illusion qui disparaît !

A bons entendeurs !...

Le commerce en général et le commerce français en particulier, n'est pas content de certaines banques.

On ne saurait leur en vouloir de prendre certaines précautions avec un tripot municipal installé en plein centre de la ville, traînant l'argent de tous, qui fonctionne jour et nuit mais encore fait-il qu'elles les prennent vis-à-vis de tout le monde.

Tel n'est souvent pas le cas.

Alors que les guichets s'obstinent à rester hermétiquement clos — ou si peu entrouverts à nos compatriotes — ils s'ouvrent à deux larges battants devant un nom exotique.

Pourquoi cette préférence marquée pour ce qui est étranger dans des établissements cependant français ?

Pourquoi ? La raison en est fort simple.

C'est un peu, sinon en grande partie, le chef d'escompte qui tient la clé du coffre par les renseignements bons ou mauvais qu'il fournit au chef d'établissement et celui-ci, qui a généralement une confiance aveugle en son subordonné — souvent assez mal placée, d'ailleurs — accepte ou rejette les yeux fermés les effets présentés à l'escompte.

C'est un tort, et quand un chef d'établissement ne connaît pas suffisamment son monde commercial, il devrait préalablement s'informer par lui-même avant d'opposer un

refus à l'un ou d'ouvrir trop grands les guichets à d'autres.

C'est un très sage conseil que nous nous permettons de donner à certains directeurs s'ils ne veulent bien vite voir disparaître la confiance que l'on avait placée en eux en faisant des mécontents par le refus de papier de tout repos ou éprouver des déboires en acceptant les yeux fermés celui, généralement de complaisance, d'un tas de fricoteurs bien près du fossé qui ont su gagner les bonnes grâces du chef d'escompte par des petits cadeaux qui, comme on le sait, entretiennent l'amitié... et les maîtresses !

On nous dit que le budgétivore qui arrive à gagner plus de cent mille francs par an serait très embêté qu'on mette le nez dans ses petits bénéfices.

On conçoit que cela nous importe assez peu; mais ce que nous désirons faire cesser, c'est qu'un fonctionnaire d'assez maigre importance continue à jouir plus longtemps d'un monopole qui lui fait gagner des sommes aussi énormes sans que personne en sache rien alors qu'il y a tant de petits employés qui arrivent avec beaucoup de peine à joindre les deux bouts avec les traitements de famine qu'on leur alloue.

Il faudra bien qu'on remédie au scandaleux privilège de ce budgétivore.

L'Indépendant accueille avec plaisir la nouvelle du retrait du cautionnement.

Il ne croit pas, ajoute-t-il, que celui-ci ait joué un rôle bien important dans la presse tunisienne; du reste cette mesure étant antidémocratique au possible le cautionnement aurait dû disparaître depuis longtemps.

Il oublie d'ajouter que c'est grâce aux démarches de M. Communaux sur les instances de notre collaborateur J. Bahar, que la Ligue de l'Enseignement travailla nous faire débarrasser de ce décret-ordure.

Si par hasard, notre attente devait être déçue, nous nous proposons de faire un sifflot charivari avant l'arrivée de M. Loubet que nous acculerons M. Pichon dans une impasse d'où il lui sera bien difficile de sortir autrement qu'en abolissant cette saloperie de cautionnement.

MÉDAILLON

La revanche du beau sexe !

Il est notoire que le métier de poseur de lapis a été de tous temps dévolu à l'homme; seules, jusqu'à ce jour, ces dames en ont pâti, et il n'est pas d'exemple qu'elles aient jamais songé à prendre une juste revanche.

Cependant, le fait suivant — authentique démontrerait le contraire : le dernier veiglione vit se nouer nombre d'intrigues qui suivirent leurs cours avec plus ou moins d'accrocs.

M. X., personnage des plus répandus dans le High-Life tunisois, épris des charmes d'une troublante dame, tenta, l'autre soir, de mériter ses faveurs, et lui dépeignit sa dévorante flamme.

La belle, au su de son mari, et stylée par lui, eut l'air de prêter une oreille complaisante aux ardentes sollicitations de son adorateur.

Sans trop se faire prier, elle accepta une partie fine, soupa, s'empiffra et se champagnisa aux frais de l'amoureux quidam.

Vint le moment où il fallait passer à des occupations moins gastronomiques, et le couple — le bonhomme ravi et la dame riant sous cape — s'en fut

à la recherche d'un toit hospitalier pour le restant de la nuitée.

Mais, hélas ! à la faveur d'une rue obscure, voilà la donzelle qui détalé, légère comme une biche, plaquant là le Don Juan par persuasion, ébahi, épaté !...

... Et s'en fut rejoindre son mari posté non loin l'associant à sa douce gaieté.

Bien entendu, ce ne fut pas M. X., le soupirant transi, qui se vanta le lendemain de cette aventure terminée en queue de... merlan frit. Aussi, nous faisons-nous, en ses lieu et place, le narrateur de ses malheurs.

Allez donc nier après cela la science de la femme en l'élevage du lapin ?

JACQUES CŒUR.

Nos Echos

Si nous réclamons la justice égale pour tous, ce n'est pas pour les Français seulement, nous voulons qu'elle le soit aussi pour les étrangers.

Or, on nous signale qu'un particulier, qui a dernièrement bénéficié de la liquidation judiciaire, n'aurait jamais été si heureux que depuis le dépôt de son bilan.

On le rencontre chaque soir autour du tapis vert où il va perdre l'argent volé à ses créanciers.

Un autre, qui devait préparer depuis plus de six mois uneliquidation, a tellement bien combiné son affaire que les créanciers véritables sont volés comme dans un bois.

Un de nos amis qui a été refait de plusieurs billets de mille quinze jours avant le dépôt de bilan, rencontre auprès du juge-commissaire une résistance qu'il ne peut s'expliquer de la part d'un magistrat.

Mais notre ami n'est pas homme à se laisser arrêter ainsi et devrait-il perdre jusqu'au dernier centime de sa créance qu'il poursuivrait la déclaration de faillite de son débiteur dont la malhonnêteté saute aux yeux.

Quand donc se décidera-t-on à faire des exemples sérieux qui relèveront un peu notre prestige commercial passablement terni auprès des maisons d'Europe ?

Notre ancien curé, M. Gazaniol qui a laissé de si excellent souvenirs à Tunis, où il jouissait des sympathies publiques, actuellement évêque de Constantine, n'a pas précisément une bonne presse cléricale, tout cela parce que le gouvernement veut l'envoyer à l'évêché de Bayonne, son pays natal.

La Libre Parole se fait remarquer entre tous ses confrères par la violence de ses reproches.

M. Gazaniol ouvrira son parapluie et avec sa bonhomie habituelle laissera passer l'orage.

C'est ce qu'il a de mieux à faire.

Parmi les vœux émis par la nouvelle Chambre de Commerce de Bizerte figure la création d'un tribunal de 1^{re} instance à Bizerte.

Il y a longtemps que nous avons parlé de cette création qui n'est plus qu'une affaire de temps.

La Chambre de Bizerte n'a fait

qu'essayer d'enfoncer une porte ouverte.

Malgré les avis salutaires que nous avons été les seuls à donner, on s'est obstiné à doter les stations des voitures de place d'un enduit d'asphalte caoutchouté, qui s'est lamentablement effrité sous les fers des chevaux et sous les roues.

Au lieu de démolir ce piètre travail et de revenir au pavé cimenté d'antan, on s'obstine à réparer les dégâts par des couches d'asphalte.

C'est incompréhensible, et le seul résultat palpable est le prix de ces errements, 5.000 francs en premier lieu, plus le montant de réparations chroniques inévitables.

M. et Mme Philippe Manoni nous font part de la naissance de leur fils Jean-Maurice.

Bien sincères félicitations aux heureux parents.

Un journal bizertin revient sur la question des renseignements commerciaux. Il ne dit pas autre chose que nous n'avons dit nous-même dans la campagne de longue haleine et des plus documentées que nous avions menée l'an dernier à ce sujet.

Que le *Petit Bizertin* rende à César ce qui est à César, et n'attribue pas à un quotidien local la longue série d'articles sur les renseignements publiés ici-même et formant un tout complet.

Une gifle monumentale

Tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des comités de bienfaisance israélite.

La Chambre des Députés, si bruyante pourtant, devrait rendre des points à ce fameux comité.

Jeudi dernier au sujet d'une discussion sur l'attribution d'un discours un des membres s'est oublié, paraît-il, dans le feu de la discussion, jusqu'à plaquer la paume et les cinq doigts de sa dextre sur la joue senestre d'un de ses collègues, lequel parle partout de sa prochaine démission tout en gardant sa gifle.

Le 3 mars était un anniversaire douloureux pour les Italiens.

C'est, en effet, le 3 mars 1898 qu'eut lieu la sanglante défaite d'Adoua (Abyssinie) où dix mille hommes furent tués, blessés ou disparurent.

Nous ne sommes pas très curieux par tempérament mais néanmoins nous voudrions bien savoir où est le siège de cette *Compagnie française des timbres gratuits de commerce* représentée et dirigée par un *M. Marzouk* et près de quel tribunal elle a déposé ses statuts.

Si nous nous sommes abstenus, jusqu'à ce jour, c'est que nous ne jugions pas utile de nous immiscer dans une affaire privée qui ne nous regardait pas, mais un prospectus jeté dans notre boîte aux lettres nous oblige à poser cette question.

Nous espérons que M. Marzouk, ancien encaisseur général, sans doute lanceur de cette compagnie à Tunis, se fera certainement un plaisir de nous renseigner.

Ajoutons que nous n'avons voulu accepter aucune réclame de cette compagnie.

La traite des blanches à Tunis

Vingt-huit individus viennent d'être condamnés, à Paris, pour s'être livrés au trafic infâme de la traite des blanches.

Est-ce que ce qui se passe à Paris serait toléré à Tunis à cause de la clientèle ou bien une puissance occulte protégerait la machine?

On semblerait le croire à voir l'impunité dont jouit une ignoble créature dont le *home* sert de maison de rendez-vous à de toutes jeunes fillettes de 13 à 16 ans qu'elle livre aux séniles vieillards qui fréquentent sa maison.

Est-ce qu'on va longtemps encore fermer les yeux sur le commerce de cette infecte mégère?

D'après M. T. Carletti, ancien vice-consul d'Italie à Tunis qui a été bien placé pour être exactement renseigné, il existerait en notre ville une trentaine d'anarchistes.

Nous ne demandons pas qu'on traque ceux-ci comme des bêtes fauves lors de l'arrivée de M. Loubet, mais nous demandons seulement qu'on ait l'œil sur eux.

Une soixantaine de nos compatriotes de la belle Provence se sont réunis dimanche en un déjeuner amical où l'ail était de la partie chez l'ami Graglia *Aux Délices du Belvédère*, ce délicieux établissement appelé à devenir le rendez-vous de toutes les sociétés de Tunis; Piétra présidait cette agape fraternelle qui laissera un impérissable souvenir à ceux qui ont eu la bonne fortune d'y prendre part.

Il est inutile de dire que l'esprit pétillait plus que le champagne qui était cependant de 1^{re} marque.

Un nouveau flamidien vient d'être arrêté et conduit sous bonne escorte, menottes aux mains, à Brest théâtre de ses sodomiques exploits.

Ce bon frère est accusé, comme tous ses congénères du reste, d'attentat à la pudeur publique.

Un autre dans le midi de la France vient d'être condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Ab ! que M. Combes a raison de pourchasser impitoyablement tous ces frocards qui déclarent faire œuvre de chasteté, alors que ces gredins souillent les enfants que ces imbéciles de parents confient à leurs bons soins !

Le jour où ces sales personnages seront obligés de fuir, chassés de partout, à cause de leurs cochonneries, qu'ils accourent vite en Tunisie où ils seront sûrs de trouver des amis dont le monde gouvernemental et chez nos corps élus !

Kalaa-Djerda

Du Berger à la Bergère

Nous recevons la lettre suivante que notre impartialité bien connue nous fait un devoir de publier :

Tunis le 2 mars 1903

Monsieur le Directeur du Journal *la Petite Tunisie*

Permettez-moi d'avoir recours à votre estimé journal, pour expliquer un article du journal *le Promeneur* me visant, et qui serait perfide si je ne connaissais l'auteur et les raisons qui le lui ont fait écrire.

J'ai publié dans le Journal *l'Autorité* l'article intitulé *Colonisation en Algérie* et que voici :

Merci, monsieur le directeur, de votre généreuse intervention pour la défense des malheureux Arabes habitant le littoral algérien. Merci à tous ceux qui ont bien voulu s'occuper de leur sort.

En effet, qui dit colonisation dit déclaration de guerre. Nous en sommes pénétrés en Algérie et, par crainte, beaucoup la dissimulent; pour ma part, je suis sa victime: ma famille a eu tort d'avoir de belles terres, nous sommes tous réduits à la misère.

L'Arabe avait espéré trouver un défenseur naturel dans l'administration supérieure, qui aurait pu atténuer, sinon arrêter, les convoitises de tous les faméliques qui réclament et réclament sans cesse les dépouilles des Arabes sous toutes les formes.

L'administration, par veulerie, au contraire, régularise et cherche à moraliser, quelques fois, des opérations impossibles; et confisque tout, quand elle ne peut faire profiter ses favoris.

Partout où il y a à dépouiller des Arabes, elle semble rechercher la mauvaise besogne, soit par recueillir les remerciements des sénateurs et députés, soit pour se voir louée par le conseil municipal du lieu.

Ces mœurs algériennes tendent à pénétrer en Tunisie pour le malheur de la Régence.

Un seul fait que je veux vous signaler, puisque notre résident général, M. Pichon, est à Paris pour cela peut-être, vous édifiera :

Un millier d'Arabes possèdent un

domaine privé sur lequel se trouvent des gisements de phosphates connus sous le nom de Kalaa-Djerda, valant près de deux millions de francs. Un groupe de Français avait failli s'attribuer ces richesses par voie locale.

Un Français, de Tunis, offrit son assistance, ses ressources, aux Arabes pour les protéger. (1)

Il réussit et obtint gain de cause à ces Arabes par-devant les cours d'appel et de cassation.

Ce Français obtint une sentence arbitrale rendue par M. le résident, les Arabes non consultés, par laquelle il lui est attribué cinq huitièmes de l'opération et trois huitièmes au groupe qui a succombé en justice.

Quant aux Arabes, par la voie administrative, — et l'on sait ce que cela veut dire, — on leur donna soixante mille francs et on leur construisit une maison de 40.000 francs, pour maudire, à leur aise, les Français; on accorda une subvention annuelle à un Snoussiste pour leur apprendre le « Dkir ». J'ajoute que tous les Français de Tunis semblent approuver ces agissements: un seul petit journal hebdomadaire a élevé la voix, timidement (2)

Veillez agréer, monsieur le directeur, l'hommage de mon profond respect.

ALI MAHOUI,
ancien conseiller municipal en Algérie,
habitant la Tunisie.

M. G. C. par la reproduction d'une partie de l'article, montre sa bonne foi et son procédé de critique.

Mon article traitait la colonisation en Algérie et non en Tunisie; elles n'ont pas suivi la même voie.

Celle de l'Algérie s'est implantée par l'expropriation et par la spoliation; elle s'est cantonnée sur le littoral, celle de la Tunisie, s'est imposée par la transaction et elle est éparpillée sur toute la Régence.

C'est en Tunisie seulement que l'on peut constater ce bien être du voisinage du colon ou de l'élément Français de la Régence.

Je n'ai jamais dépouillé quelqu'un. Je fais de mon mieux pour justifier l'honneur que me fait un *Roumi*, langage du Promeneur, quand il me confie ses intérêts, et je souffre de ses déboires ou de ses insuccès.

Un monsieur Français me confie une mission, solutionner une mise à l'adjudication d'un domaine habous privé il ne reste pas adjudicataire, il tire les marrons du feu au profit des dévolutaires qui gagnent cent mille francs; lui perd 1500 à 2000 francs. Ils auraient pu l'indemniser; ils ne l'ont pas fait, ils ont commis une mauvaise action.

La colonisation dans la Régence par ses procédés et par ses façons a accentué et démontré les erreurs des procédés et façons de la colonisation en Algérie.

En Tunisie, je crois, on ne doit pas désirer l'organisation de cette colonisation par l'initiative privée car elle est le plus sain des éléments pour la pénétration dans le milieu arabe; elle leur insufflé, lentement peut-être, des idées de progrès et de travail, mais ce progrès fera son œuvre à la deuxième ou troisième génération.

Cette colonisation implantée au milieu de tribus, deviendra une leçon de chose saine et appréciée, mieux que tous les écrits.

Je dis que chaque fois qu'un ou plusieurs Français hardis s'aventurent dans ces lieux, pour planter leurs tentes, on devrait par tous les moyens, les encourager, et au besoin les soutenir pécuniairement.

Cet élan de colonisation du sud de la Régence créera une reconnaissance envers son auteur et son apôtre, M. Bourde, et par la suite on lui élèvera une statue, la mieux justifiée, dans ce pays.

(1) M. Ali Mahoui a oublié de dire que ce français avait des contrats de vente seulement ceux-ci étaient entachés d'irrégularité ainsi qu'on pu s'en convaincre les arbitres.

Malgré cela, le bruit court qu'on veut les tenir pour valables et qu'on s'apprête à les mettre en possession de ces richesses.

(2) M. Ali Mahoui trouve que nous avons seulement élevé timidement la voix ! Nous nous demandons ce qu'il veut de plus.

Y a-t-il un Bourde en Algérie ? qu'on me le cite !

Des politiciens, des intrigants des hommes à clubs, on en trouve par centaines, en Algérie, des hommes de savoir pratique, des compétents et surtout des modestes, on les compte s'il s'en trouve. M. G. C. me raille, emploie avec science le persiflage et me traite du haut de sa grandeur, en homme de peu.

Je sais que la raillerie et le persiflage sont l'apanage d'hommes d'esprit, je sais aussi qu'on les emploie, faute d'arguments, ils couvrent une retraite quelconque, et par suite, je ne discute pas avec lui. Autant je suis renseigné et bien documenté sur les questions de l'Algérie qui m'intéressent autant je le suis, sur Kalaa-Djerda, qui ne m'intéresse qu'à un point de vue spécial à savoir qui sera le troisième larron, et à un point de vue général pour connaître l'attitude de l'administration.

Je suis presque persuadé que les astucieux trouveront leur compte dans le gâteau de Roy, et que les timides ou les cassés par le rhumatisme, par l'âge ou par l'infortune seront les victimes, mais je ne puis clore mon mot sans envoyer une respectueuse salutation au modeste et victime Vincent de la relation Vincent-Guigue.

Veillez agréer etc...

ALI MAHOUI.

Projet de Monument

La base financière de ce projet est l'immobilisation du capital prévu pour le projet Belloc, pendant les trois années qu'auraient duré les paiements effectués à ce sculpteur, ou tout au plus pendant cinq ans.

En un mot, le monument au lieu de coûter 140.000 francs ne coûtera que les intérêts de 140.000 francs pendant trois ou cinq ans, au bout desquels la Municipalité retrouve son capital.

Ce projet qui ramène le coût à 25.000 ou à 40.000 francs effectifs soit déjà une économie de 100.000 francs sur Belloc, eût été encore fallacieux s'il s'était adressé à un banquier qui répondrait logiquement: que ne demandiez-vous tout de suite 40.000 francs ?

Mais la comptabilité d'une ville n'a rien de commercial et en matière d'embellissements la question d'intérêts d'argent n'existe pas, pas plus que les questions d'amortissement n'existent pour des fortifications, des monuments publics ou autres. Il est parfaitement admis qu'une municipalité qui dépense 140.000 francs et les retrouve au bout de trois ou cinq ans, n'a rien perdu — bien que ce soit faux.

C'est cette fiction de comptabilité administrative qui a permis à l'auteur de présenter son offre sous une forme nécessairement énigmatique et suspecte.

Il n'a pas dit *gratuit* car s'il avait voulu ou pu le dire, il n'eût pas cherché midi à quatorze heures et eût dit tout de suite *gratuit* en le prouvant simultanément.

Il a dit: *Et vous gardez vos 140.000 francs.* Le vrai mot eût été: *Et vous retrouvez.* Mais alors c'eût été s'exposer à mille hypothèses aussi stupides que prématurées.

La proposition ainsi dégagée de son amorce inévitable, se formule ainsi: Vous voulez payer 140.000 fr. pour un monument. Placez-les à intérêts et je vous fais le monument pour cet intérêt. Ce n'est déjà pas à dédaigner.

Dès cet instant le reste de notre proposition est à prendre au pied de la lettre.

Nous avons dit: *Un monument imposant qui aura les suffrages de tous les gens de goût.*

Cela veut dire que la maquette ou les maquettes — car il sera fait appel à plusieurs artistes — seront exposées à l'examen public et soumises à la critique de la presse et à la discussion sur le ou du Conseil municipal et d'un jury.

Une fois accepté, il est admis que les gens de goût se seront prononcés et l'auront emporté sur les autres.

Monument imposant. L'importance d'un monument s'ex-

plique par sa dimension et son sentiment, mais non par le nombre des figures.

La Vénus de Milo toute seule est plus imposante que la statue de la Place de la République qui est accompagnée de trois figures, de douze bas-reliefs et d'un lion.

La statue équestre de Velasquez au Louvre est plus imposante que le buste de Verlaine au Luxembourg, etc., etc.

Un monument du Protectorat à Tunis, n'a non seulement pas besoin pour être imposant d'être accompagné des nombreuses figures du projet Belloc, mais notre soleil tunisien ne comporte même pas cette accumulation de sujets qui, prolongeant le stationnement, fatigue l'attention et la disperse. Il faut le climat de Paris et l'état d'esprit dont on y jouit, pour contempler longuement la *Marseillaise* de Rude à laquelle les citoyens ne servent que de piédestal animé.

Il faut, à Tunis, qu'en été l'œil puisse être fasciné et ravi de loin par la pureté et l'harmonie des lignes et du coloris et en hiver ou par un temps couvert, par la délicatesse du sentiment et la finesse de l'exécution observés de plus près.

Dans cet ordre d'idées, deux figures: La France et la Tunisie — probablement inévitables — suffisent à créer un chef-d'œuvre.

D'où provient, demandera-t-on, la différence de prix ?

C'est que déjà la diminution du nombre des figures le réduit notablement, tout en permettant un projet plus artistique.

C'est d'ailleurs grâce à la marge considérable que laissent les fautes de goût du projet Belloc que notre projet doit la vie, comme l'on voit tous les jours les déchets d'une industrie être plus rémunérateurs que l'industrie qui les rejette.

Ce n'est pas de la sorcellerie, c'est de la notion des choses.

Mais le bon marché résulte d'autres éléments.

Le projet Belloc ne pouvait comporter que le bronze, car le tout en marbre n'eût fait qu'un plat de marcaronis.

Or pour Tunis, le bronze est absolument à rejeter, pour des motifs d'esthétique que nous avons développés dans la *Petite Tunisie*. Outre cela, il est beaucoup trop cher. Il n'y a pas que le transport de Paris en plus. Il y a le montage et la patine sur place par des ouvriers parisiens excessivement chers.

Par le marbre tel que nous l'entendons et qui devient possible ici grâce aux deux figures, nous aurons le monument infiniment meilleur marché.

En effet, si à Paris le bronze est meilleur marché que le marbre, cela ne vaut que pour les statuettes du commerce que l'on fond à un nombre infini d'exemplaires tandis que le marbre réclame toujours la même somme de main-d'œuvre à chaque épreuve. Ensuite, le marbre vient d'Italie et subit une majoration considérable par le transport.

Mais pour les monuments tirés à un seul exemplaire, le marbre est déjà à Paris, souvent meilleur marché.

A combien plus forte raison, doit-il l'être ici où nous sommes à proximité de la Sardaigne ?

Ensuite, la Tunisie a aussi des marbres.

Il y a plus.

On sait que ce n'est pas l'artiste lui-même qui taille le marbre, mais que cet ouvrage est la spécialité d'ouvriers appelés les praticiens que l'artiste surveille, dont à la fin il complète le travail par des retouches de finesse.

Ces praticiens sont, à Paris des gens excessivement chers. Ce sont des Italiens.

A Tunis cette main-d'œuvre est très sensiblement inférieure au taux des parisiens.

On aperçoit de plus en plus les motifs et les sources d'économie.

Il y en a d'autres encore et celles-ci concernent l'artiste.

Ce fut une erreur — des plus excusables, d'ailleurs, mais une erreur — de confier ce monument à un artiste ayant déjà livré des commandes à Tunis. En effet, M. Belloc est déjà très cher parce qu'il a déjà une cote dans le commerce. Ces deux motifs devaient le faire écarter. Car le commerce ce n'est pas de l'art pur. C'est le goût passager du gros public. Or

le monument d'une ville fait pour une éternité relative « ne doit » pas s'inspirer du caprice des foules, mais du grand art. Les Barbedienne, les Colin, les Susse ne sont pas de l'art du tout. Les Siot-Decauville en sont. M. Belloc qui vend chez Susse n'a, que nous sachions, ni n'aura jamais rien d'édité chez Siot.

On peut donc dire en général que plus un artiste « fait » du commerce moins il est propre à faire un monument public et plus il est cher.

Outre cela, M. Belloc devait être d'autant plus cher qu'il s'était fait tout fraîchement une cote à Tunis même. En inondant la place, les salons de ses œuvres, il donnait l'illusion d'être le seul artiste possible ici — et se faisait payer en conséquence.

C'est avec le rabais que comportent tous ces préjugés que nous pouvons sans peine, descendre de son prix au nôtre. Et voici comment:

Paris comprend nombre d'artistes de très réel et grand talent, reconnu par leur maîtres et par les connaisseurs et amateurs éclairés lesquels se gardent bien de le crier par dessus les toits.

En effet ces artistes de haute valeur sont exploités par des spéculateurs aussi compétents que rusés et même par leur maîtres qui leur font faire leurs œuvres et se bornent à les signer, travaillant ainsi à les maintenir dans l'ombre pour prolonger leur propre vogue. Des noms célèbres signent des œuvres qu'ils n'ont touchées qu'à l'heure de la signature.

Ces artistes, jeunes, ardents, en pleine possession de leur âme sont les célébrités de demain, mais aujourd'hui ignorés.

C'est là que vont puiser certaines villes de France possédant dans leurs municipalités des Parisiens retirés, amateurs expérimentés et renseignés sur les vraies sources. C'est par leurs commandes bien entendues et données à la bonne adresse, que ces villes parviennent à obtenir de petits chefs-d'œuvre à des prix très-sourables.

En somme, il se produit un échange de valeurs très moral. La ville paye à l'artiste son travail en argent. Quant au talent elle le paye en notoriété, c'est là qu'est l'économie.

Certaines Municipalités lancent ainsi, souvent, des boursiers fils de leur cité qu'elles pensionnent à Paris.

Plus que n'importe quelle ville de France, Tunis est et sera pour longtemps, dispensatrice de notoriété et de réclame.

Or, cela est une monnaie. Plus sagement Tunis en disposera, plus cette monnaie sera appréciée et plus par conséquent, sa sculpture lui reviendra bon marché.

C'est que Tunis est une ville cosmopolite peut-être appelée à abriter des étrangers de marque et devenir un marché d'œuvres d'art considérable.

On comprendra maintenant qu'en payant M. Belloc 140.000 francs on lui allouait en plus pour rien, la valeur de notoriété de Tunis que nous n'exagérons pas en l'évaluant à cent mille francs de réclame monnayable. Et c'est un des motifs principaux de notre opposition.

N'oublions pas en effet que Tunis tient la clef d'un marché nouveau d'écoulement pour la statuaire française.

A mesure que le goût des choses artistiques se développera, — il prend déjà son essor, — Tunis va se voir envahi par la sculpture italienne. Celle-ci est meilleur marché, d'un beau fini et séduisante mais d'un sentiment moins élevé, moins digne, moins profond que la sculpture française. Or si la Municipalité le veut, elle peut, par des monuments et par d'autres moyens à sa disposition, introniser le goût français avant l'arrivée en masse des Italiens et conférer la suprématie à la France, par l'exemplarité de ses sélections.

Elle est la monnaie dont Tunis dispose, et que nous avons fait entrer en ligne de compte dans notre projet.

Ces éléments ainsi rassemblés et d'autres encore en cours de discussion, voici quel serait le mode d'établissement d'un monument:

La Ville consacrerait l'équivalent de l'intérêt du prix qu'elle y destinait déjà, soit, pendant le temps qu'aurait duré l'exécution — trois ans — soit pendant un ou deux ans de plus.

En calculant l'argent au taux

moyen de 60/0 nous pouvons tabler sur trois ou cinq annuités de 8400 fr.

Nous entrons ici dans le chapitre du devis où il serait imprudent de trop préciser, faute d'avoir les artistes, architectes et entrepreneurs sous la main.

Nous ne pouvons qu'en esquisser les grandes lignes.

Il s'agira d'entrer en rapport avec un certain nombre de sculpteurs de talent et d'évaluer avec eux le coût approximatif du monument, en prenant pour norme l'ensemble du projet, de l'un d'eux qui paraîtra le plus séduisant.

On fournira à l'artiste les données suivantes:

1. Coût du bloc de marbre à pied d'œuvre;
2. Coût du socle brut;
3. Maçonnerie;
4. Main-d'œuvre des praticiens par journée d'ouvrier.

L'artiste fournira:

1. Une esquisse en terre glaise (gratuit);
2. Les dimensions futures
3. Les honoraires
4. Les délais d'exécution.

Ce premier concours tout en pour-parlers, sera éliminatoire et servira de base au concours de maquettes, dont le programme sera établi ultérieurement.

Voici de quelle monnaie paiera la Ville:

1. L'annuité payable par fractions à déterminer d'accord;
2. Un local gratuit devant servir d'atelier;
3. La publicité de la presse de Tunis qu'il suffira de solliciter de son esprit artistique et patriotique;
4. Une salle du Casino pour une exposition temporaire des autres œuvres de l'artiste et le droit d'exposition permanente de statues, bustes etc. à tels ou tels emplacements appartenant à la Ville qu'en dépendant.

En effet, il y a ici, échange de valeurs non monnayables entre la Ville de l'artiste.

Si l'artiste consent à un sacrifice pour le monument, il faut qu'il se trouve dans le placement de ses autres œuvres d'art et se rattrape sur des bustes, médaillons et autres commandes des particuliers.

Il n'en coûte rien à la Ville de lui en fournir les éléments principaux.

L'exécution s'effectuera partie à Paris, partie à Tunis, au gré de l'artiste et des nécessités techniques.

Des mémoires successifs fourniront les indications requises sur toute la procédure jusqu'à l'achèvement du monument en vue des intérêts et de l'honneur de la Ville de Tunis.

JACQUES BAHAR

La convention inavouable

Emplacements affectés au Théâtre-Casino et à l'Hotel. — Servitudes

Art. 4. — Le Théâtre-Casino sera construit sur un terrain, propriété municipale, d'une superficie de cinq mille six cent mètres carrés environ, donnant en façade sur l'avenue de la Marine, l'avenue de Carthage et la rue de Grèce, et limitant au sud le terrain vendu par la Ville de Tunis au concessionnaire pour y établir un Hôtel, tel, au surplus, qu'il est indiqué au plan annexé aux présentes.

Le Théâtre-Casino et l'Hotel formeront deux bâtiments indépendants, reliés, s'il y a lieu, par une ou plusieurs galeries couvertes.

Quelles que soient les dispositions prises par le concessionnaire pour relier l'Hotel-Casino pendant la durée de la concession, il sera tenu en fin de concession, à rétablir une séparation complète entre les deux bâtiments, de façon à ce qu'aucune servitude ne puisse grever le Théâtre-Casino et ses dépendances.

Dispositions générales du Café-Restaurant du Parc

Art. 5. — Le Café-Restaurant du Parc du Belvédère comprendra au moins:

1. Une salle de café-restaurant;
2. Une grande salle pour banquets, etc.;
3. Une grande terrasse couverte en partie.

Le concessionnaire aura la faculté d'établir soit au-dessus du Café-Restaurant, soit dans un bâtiment annexe ou voisin, sur le terrain concédé, vingt-cinq à trente chambres de voyageurs.

Une écurie et une remise seront établies dans un massif voisin de l'établissement concédé.

Emplacement du Café-Restaurant

Art. 6. — Le Café-Restaurant sera construit sur un terrain de quatre mille mètres carrés (4.000 mq) de superficie, indiqué par une teinte rose sur le plan ci-annexé. Le concessionnaire aura la jouissance de cet emplacement sous les réserves prévues à l'article 3 ci-après.

Le terrain non occupé par les constructions sera ménagé en terrasses.

Mobilier

Art. 7. — Les frais d'achat du mobilier du Théâtre, des décors, du matériel et mobilier de scène figureront parmi les dépenses de premier établissement.

Les frais d'acquisition du mobilier et du matériel des diverses salles du Casino et du Café-Restaurant-Hotel du Belvédère sont à la charge du concessionnaire.

Projets d'exécution

Art. 8. — Les projets d'exécution du Théâtre-Casino et du Café-Restaurant devront être soumis dans un délai de trois mois, à dater de l'approbation de la concession à l'acceptation de la Municipalité.

La Municipalité devra signifier au concessionnaire, dans le délai d'un mois après réception des dits projets, son acceptation pure et simple ou l'indication précise des modifications qu'elle désire voir apporter.

En cas de désaccord entre la Municipalité et le concessionnaire sur l'application des modifications demandées, le différend sera soumis, dans le plus bref délai possible, à un arbitre choisi par les architectes en renom, par les deux parties contractantes, et, en cas de désaccord sur ce choix, par le président du tribunal civil de Tunis.

La décision de cet arbitre sera sans appel.

Dans le cas où les modifications demandées par la Municipalité comporteraient une augmentation des locaux prévus par le présent Cahier des Charges, l'augmentation des dépenses qui pourraient en résulter figurerait au compte du premier établissement.

Le concessionnaire devra, dans un délai maximum d'un mois, apporter à ses projets les modifications décidées comme il est dit plus haut.

Les projets établis conformément aux prescriptions du présent Cahier des Charges seront accompagnés d'un devis descriptif détaillé et des plans, coupes, élévations et types nécessaires.

(à suivre).

Nous prions M. Q. J. D. de se dispenser de nous envoyer des mouchards sous des prétextes ridicules, jusque dans nos ateliers pour tâcher de subtiliser un numéro à l'impression.

Chronique locale et régionale

Mme et M. Homberger, président de la Chambre de Commerce, viennent d'avoir la douleur de perdre leur beau-frère M. Sévis, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur.

Nous les prions d'agréer nos sincères compliments de condoléances.

HUNYADI JANOS

La meilleure eau purgative naturelle

Robes et Manteaux

Mme V^{ve} DONQUE

TUNIS - 16, Rue d'Angleterre - TUNIS

au rez-de-chaussée

Travail Soigné.

A Vendre Pour cause de départ. à Bizerte Grand Café bien achalandé. Prix modéré. S'adresser au bureau du journal ou sur les lieux.

ETABLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE
11, Avenue de France
TUNIS
Grand Restaurant du Chant
Service à la Carte
TUNIS
11, Avenue de France

Broderies et Dessins
11, rue Chaker

A LOUER

Pour le premier Moharrem 1321

VASTES ENTREPOTS

s'adresser à M. Vermillet

10, Rue Es-Sadikia 10. — Tunis

L'OXYGÉNÉE CUSENIER

est la seule ABSINJHE cosmomée par les gourmets et recommandée par les Hygiénistes.

AVIS AUX COLONS

M. André Miara, 12, rue des Glacières tient à la disposition de MM. les Colons des pommes de terre pour semence à des prix défiant toute concurrence.

Pommes de terre de Pertuis et du Nord pour la consommation toujours en magasin.

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n. 2.

Traite en spécial des végétations adonoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

Société Française

DES CHAUX ET CIMENTS
Du Bou-Kournine (Hamam-Lif)

A. BELLINO et Cie

Vente au détail

TUNIS - 14, Rue de Grèce - TUNIS

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881

BUREAUX: 12, Rue de Hollande

Engrais organique riche, pour la culture maraîchère et la viticulture prêt à être employé, à céder à prix très modérés, sur place à Tunis, ou rendu à la propriété, au gré de l'acheteur.

S'adresser à l'entrepôt du Domaine POTIN, avenue de Carthage à Tunis.

Demandez dans les Établissements

L'Absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 45, rue de Besançon, Tunis.

A LOUER

Pour la fin de l'année arabe, grand et vaste local actuellement occupé par la Compagnie Algérienne ainsi que les 1^{er} et 2^{es} étages. S'adresser à M. Grego, propriétaire, rue Hanon, 2.

A vendre à St-Germain 1000^m de terrain bien situé et bonne terre, complanté d'arbres. Sad, au bureau du Journal.

GRAND BAR DE L'UNIVERS

Avenue de la Marine

Licari, propriétaire; Stéphanini, gérant. Etablissement complètement remis à neuf

Consommations de 1^{er} choix. Liqueurs de marque.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire

GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits

MÉDAILLE OR ET ARGENT

Institut Dentaire

Pierre LESCOT

Chirurgien-Dentiste

Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome

OMEGA

Montre de Précision

OR, ARGENT, ACIER, NICKEL

Paris 1889

Hors concours Membre du Jury

Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897

GRAND PRIX

Grand Assortiment

de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes.

Décorations et insignes français et étrangers.

Choix complet d'Orfèvrerie "Bou-lenger".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier
4, Avenue de France - TUNIS

BAINS FRANÇAIS

Entrée rue de Suisse

Entre les rues Es-Sadkia et Hollande
Bain simple, 0 f. 80; douche, 0 f. 50

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au **coaltar Saponiné Le Beuf** son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris se rendent très précieuses pour les soins sanitaires du corps, lotions lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons

Dépôt: Pharmacie NEE

CE JOURNAL EST COMPOSÉ PAR DES OUVRIERS SYNDIQUÉS.

Le gérant: EM. LAGROIX

Imprimerie de la Petite Tunisie

LE MONDE

3^e Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie

SIÈGE SOCIAL:

Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris

(sous le contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, 25, avenue de Paris.



A la Ville de Sfax
11 bis, rue d'Allemagne — TUNIS
HUILE D'OLIVE PURE EXTRA SUPERIEURE
de la Maison CARMELO AVVOCATO et Fils de SFAX
Marque A A et C.

Huile d'olive ex. s ^e fr. 1 40	d ^e	fine.... 1 10
d ^e super... 1 20	d ^e	demi fine 1 00
	d ^e	ordinaire 0 90

Qualité garantie extra-pure exempte de tous mélanges
Assortiments 4 qualités d'huiles à différents prix
toujours en magasin
Expédition de colis-postaux pour la France et l'Etranger

AGENCE DANA
9, Rue Es-Sadikia, 9 — Tunis

Camionnage
aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels
ET VI'E-VERSA
Par colis ordinaire 0, 50
par petits Colis 0, 25
Expéditions par grande et petite vitesse
Embarquements - Débarquements
Opérations de Douanes

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE
TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandw chs, noir et blanc
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie
SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE
Succursale à SOUSSE, angle des rues du Marché et Villedon

GRAND CAFÉ BELLEVUE
Charles Ferrandier de Marseille, Propriétaire
Avenue de la Marine, 57 — TUNIS
Établissement de 1^{er} Ordre Éclairé à l'Électricité
BILLARD
Consommations de premier choix — Liqueurs de marque
SALON RÉSERVÉ pour réunions

Société Tunisienne d'Approvisionnement
22, Rue d'Italie, TUNIS
Prix fixes marqués en chiffres connus
Expédition franco d'emballage et de port, à partir de 50 fr. sur tout le réseau du Bône Guelfa. Conditions spéciales pour MM. les Officiers, Fonctionnaires et Employés d'administrations.
Nota—Le 2 de chaque mois, la Société désigne une des journées du mois précédent, pour laquelle les achats faits dans son magasin sont remboursés EN ESPÈCES contre remise des bulletins de caisse correspondants.

PHARMACIE MODERNE
J.-M. FATTACCIOLI
Pharmacien de 1^{re} Classe de l'École Supérieure de Montpellier
TUNIS — 1, Rue de Bône, 1 — TUNIS
FABRICATION DE TOUS LES GRANULES
Emulsion d'huile de foie de morue aux hypophosphites de chaux et de soude et au glycérophosphate de chaux

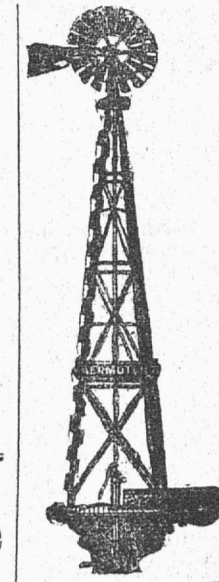
GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE A LA LUNE
MAISON FRANÇAISE
PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES
Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats, Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes etc., Confiserie fine.
TUNIS—20, RUE D'ITALIE—TUNIS

MAISON MODÈLE
Avenue de la Marine, 2, à côté de la Résidence Tunis
Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
POUR HOMMES ET ENFANTS
Atelier spécial pour le **COSTUME TAILLEUR DAMES**
Coupeurs des Premières Maisons de Paris
Chemiserie-Bonneterie
DÉPÔT DES USINES TORRILHON* et C^{ie}
DE CLEMONT-FERRAND
Tuyaux de refoulement et d'aspersion pour liquides, gag, arrosage.
Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indécomposables.
Le touriste pour bicyclette (brève n. d. g.), inévacuable, remplaçant avantageusement le pneumatique.
S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

USINE du Djebel Bou-Khornine
(HAMMAM-LIF)
CHAUX ET CEMENTS F. THERMES
DÉPÔT A TUNIS:
6 bis, rue de Hollande, 6 bis
NOTA.— Adresser la correspondance à M. F. THERMES, Hammam-Lif.

BOIS DE CHAUFFAGE
Charbon de bois, houille et briquettes
A. MILITTE
Magasins: rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.
TUNIS

"L'ERMOTOR"
EN ATIER GALVANISE, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE
Agent Général: P. LECLERGO
11, Rue Es-Sadikia — Tunis



Banque de Tunisie
Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis
OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

C^{ie} Franco-Tunisienne de Navigation
Siège social, 7, rue de la République, Marseille
Agence de Tunis
Services réguliers entre le Langueed, Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte
Transport des passagers et des marchandises
Le vapeur français *Ville de Nemours*, capitaine Bousquet partira de Marseille pour Tunis direct le vendredi 6 mars 1903 et repartira de Tunis pour Bône, Philippeville, Cette et Marseille le lundi 9 mars 1903.
Prix des passages pour 1^{re} classe, 25 fr. avec nourriture, port, 10 fr. (sans nourriture).
Un emplacement spécial est réservé pour le transport des bestiaux
Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'Agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

Aux Armes de Saint-Etienne
23, rue Al-Djazira — TUNIS
Veuve C. BOURY
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
BICYCLETTES des premières fabriques françaises
Appareils de pesage de tous systèmes
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balance.
DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

Eaux Minérales Naturelles Froides D'AIN-GARCI
Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE Très peu gazeuse
SOURCE PASTEUR Gazeuse
Dépôts à Tunis:
chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales
Adresser les commandes à l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
Société Anonyme; Capital 25.000.000 entièrement versés
Succursale de Tunis, Avenue de France
Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France, l'Etranger, l'Algérie, et la Tunisie.
Emission de Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays;
Ordres de Bourse, — Encaissement de tous coupons.
Dépôts à Vue et à échéance fixe —
Bons de Caisse au porteur ou à ordre de 1 à 5 ans rapportant de 3 à 4 %.
Mans de coupons semestriels (net des impôts actuels.)
Avances sur Titres et sur Marchandises. — Ouvertures de Crédits hypothécaires. — Location de Coffres forts et de compartiments au mois, au trimestre, au semestre ou à l'année.

SUPPRESSION DES POMPES
et des Puits ouverts
Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le Dessus de Puits de sécurité qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionnement. Système breveté, hors concours dans diverses Expositions, se plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et a n'importe quel diamètre.
Prix: 150fr paiement après satisfaction
Envoi franco du catalogue. S'adresser à MM. MM. L. JONET et C^{ie}. A Raisons (Nord)
Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes.
NOMBREUSES RÉFÉRENCES
fonctionnant à 100 mètres de profondeur
Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes les profondeurs
Ville de PARIS, Exposition de 1900
Membre du Jury, Hors Concours
On demande DES REPRESENTANTS



Maison Paonessa, Artificier
22, Avenue de la Marine, TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes vénitiennes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
C^{ie} TONACHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises
ARRIVÉE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. 15 du matin.
— DE PALERME, tous les jeudis, 7 heures du matin.
— DE MARSEILLE tous les vendredis, à 4 h. 15 m.
— DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, Soussse), tous les samedis à 9 h. 30 s.
— A MARSEILLE, tous les samedis, à 5 h. du matin.
DEPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 2 h. s.
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à 3 h. s.
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à 3 h. s.
— DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE et TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. s.
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à midi.
— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Soussse, Monastir, Méhdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 7 heures du soir.
— DE MARSEILLE POUR BIZERTE, TUNIS et PALERME, tous les samedis, à 3 h. du s.
La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Agent principal, J.-B. PÉDRERUPÉ

Ciments Supérieurs Thorrand et C^{ie}
ALLARD, NICOLET & C^{ie}, A VOREPPE (ISÈRE)
Spécialité de Travaux en Ciment
Bassins-citernes, Cuves à vin en ciment armé, Dallages de caves, d'écuries et de magasins, Tuyaux et demi-tuyaux en ciment.
CARREAUX EN CIMENT
Plans et devis franco sur demande.
S'adresser à M. F. THORRAND, rue de Besançon, 17, Tunis.

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
Agences de Tunisie: TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses — sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.
DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES
A vue, 2 % - jusqu'à 13 mois 2 1/2 % - de 18 mois à 2 ans 2 1/2 % - au delà ans 3 %.
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie.
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

ENTREPOT GÉNÉRAL DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION
G. GUERRIERA ET SAUCAZ
Portland, du Villard et du Sappey de Grenoble
Bureaux et entrepôts: 24, rue de Portugal.

Ancienne Maison AYEARD et THOMAS
Société des Ateliers de Constructions Métalliques
J. BERTRAND & C^{ie}
TUNIS — Avenue de Carthage — TUNIS
Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples
Installation d'usine
Norias, pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène
Captage, élévation et distribution d'eau
Appareils de sondage
Installations électriques: éclairage et transport de force
Fers, fontes et Métaux
FOURNITURES POUR USINES ET EXPLOITATIONS AGRICOLES
Fonderie de fer et de bronze
Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

Crédit Foncier & Agricole d'Algérie
Société anonyme. Capital: 30 millions
Succursale de Tunis: 8, rue Es-Sadikia
Agences à Soussse et Bizerte
Opérations de Banque. — Escompte. — Recouvrements. — Ordres de Bourse. — Avances sur Titres et sur Marchandises
Gardes de Titres. — Paiement des coupons. — Paiements Télégraphiques. — Chèques et Lettres de crédits sur tous pays
— Location de Coffres forts. —
Changes de monnaies étrangères. —
Dépôts de fonds à échéance fixe 1 an 3 % — 2 à 3 ans 3 1/2 % — 4 ans 4 %.
Dépôts à Vue: 2 %.

MAISON DESPEROUX
FONDÉE EN 1888
à El-Afrane (banlieue de Tunis), carrière du Djebel-Carrouba
FOURS A FEU CONTINU
Chaux hydraulique, Chaux en pierre PLATRE
— « Pierre à bâtir et Pierre de taille » —
BRIQUETERIE DE PREMIER ORDRE
Briques, plates et creuses. Pavés et dalles
Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

Outillage Agricole & Industrie
BENEDITE & DIDI
28, rue Es-Sadikia (près la gare française)
CHARRUES DE TOUS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSIONS
DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX
et tout le nécessaire pour la campagne des labours
ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS
Tous nos articles sont nouveaux et adoptés aux exigences culturelles de la Tunisie
Demandez le Catalogue Automne 1902